

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Je M'engage pour Tours (JM'Tours)

Mes coordonnées

Madame Monsieur

N° d'adhérent.e : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Nationalité : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse postale : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Adresse mail : _____ @ _____

N° portable : _____

Profession : _____

Mandat(s) électif(s) actuel(s) : _____

J'adhère

Cotisation simple membres actifs 30 €

Cotisation étudiants et demandeurs d'emploi Éxonéré

Je donne

Exemple 30 € soit 10,20€ après réduction d'impôt

Droits d'entrée membres bienfaiteurs

Exemple

300 € soit 102€ après réduction d'impôt

Exemple 60 € soit 20,40€ après réduction d'impôt

Exemple

1 000 € soit 340€ après réduction d'impôt

Exemple 100 € soit 34,00€ après réduction d'impôt

Montant libre € soit€ après réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée

Réduction d'impôt

Votre adhésion/votre don est plafonné à 7.500 € par personne physique et par an et vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15.000 € de dons par foyer fiscal. Pour cette année 2025, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé au Printemps 2026 à votre adresse fiscale (qui doit être celle mentionnée sur ce document).

Votre règlement

par chèque à l'ordre de l'A.F.JM'TOURS (adressé au siège social 7 rue de la Serpe - 37000 TOURS)



par virement sur le compte bancaire ouvert par l'A.F.JM'TOURS auprès de la Banque Populaire Val de France à TOURS :
IBAN : FR76 1870 7006 1032 0218 8970 760 - BIC : CCBPFRPPVER

par carte bancaire sur le site Hello Asso (accès en scannant ce Qr code)
en retournant le présent bulletin d'adhésion au siège social 7 rue de la Serpe - 37000 TOURS

L'A.F.JM'TOURS est l'association de financement de JE M'ENGAGE POUR TOURS (JM'TOURS), agréée le 15 Septembre 2022 par la CNCCFP, sous le N° d'agrément 1572.

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.

J'ai lu et j'accepte les mentions d'informations relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles ci-dessous.

En remplissant mes coordonnées, j'accepte de recevoir des communications à caractère politique de l'association JE M'ENGAGE POUR TOURS (JM'TOURS).

Date :

Signature :

PLAFOND LÉGAL

Dans le cadre de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7.500 € (15.000 € par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous verrez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7.500 € (15.000 € par foyer fiscal).

Conformément à l'article 11-4 de cette loi, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France.

Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. L'article 11-5 de cette même loi dispose que « Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3750 euros et d'un an d'emprisonnement ». POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

La demande d'adhésion est soumise au traitement mentionné dans les statuts et le règlement intérieur de l'association JE M'ENGAGE POUR TOURS (JM'TOURS)

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage de l'association JE M'ENGAGE POUR TOURS (JM'TOURS) et de l'A.F.JM'TOURS.

Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations.

En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à JE M'ENGAGE POUR TOURS - JM'TOURS - 7 rue de la Serpe - 37000 TOURS